

Besançon, le 13 septembre 2017

La Présidente

MONSIEUR EDOUARD PHILIPPE
PREMIER MINISTRE
HOTEL MATIGNON
57 RUE DE VARENNE
75700 PARIS SP 07

Monsieur le premier ministre,

Durant les dernières semaines, de nombreuses associations et de nombreuses collectivités m'ont fait part de leurs difficultés, suite à la décision récente du gouvernement de réduire fortement le nombre de contrats aidés au second semestre 2017, par rapport au second semestre 2016.

Je considère, comme vous, que les contrats aidés sont loin d'être la mesure la plus efficace au sein des politiques de l'emploi. De nombreuses études, conduites tant en France par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du Ministère du Travail, qu'au plan international, au sein des pays de l'OCDE, ont montré que les contrats aidés, dans le secteur non-marchand, étaient généralement peu ou mal ciblés, et qu'ils créaient, dans le secteur marchand, un effet d'aubaine considérable. La plupart des pays de l'OCDE ont d'ailleurs réduit considérablement, durant les années 2000, le nombre de contrats aidés financés, et ont privilégié d'autres mesures de la politique de l'emploi, notamment la formation, surtout lorsqu'elle se déroule en alternance, ou l'insertion par l'activité économique.

Les contrats aidés devraient, à mon sens, être réservés aux personnes les plus en difficulté par rapport au marché du travail, et notamment aux chômeurs de très longue durée et aux seniors, ou aux jeunes sans qualification lorsqu'ils ne parviennent pas à trouver un contrat en alternance. Ils devraient également s'accompagner d'un effort significatif en matière de formation.

Des résultats encourageants ont d'ailleurs été obtenus durant le précédent quinquennat sur ce terrain : grâce aux mesures prises en ce sens, la durée moyenne des contrats aidés dans le secteur marchand est passée de 6 à 11 mois, conformément aux engagements que François Hollande avait pris lors de la signature du pacte de lutte contre la pauvreté. Cela a permis aux bénéficiaires des contrats aidés d'engager plus facilement des parcours de formation qualifiants. Par ailleurs, la durée de trois ans des emplois d'avenir a permis d'offrir aux jeunes des contrats de qualité accompagnés, dans la plupart des cas, de parcours de formation qualifiants, et les jeunes bénéficiaires ont été davantage formés que des jeunes d'un profil similaire, employés dans le secteur privé.

Cependant, il faut convenir que l'ensemble des bénéficiaires de contrats aidés n'ont pas tous eu, loin s'en faut, la chance d'être réellement formés durant leur contrat et que le ciblage de ces contrats reste très imparfait.

Il conviendrait donc que cette réorientation des politiques de l'emploi se fasse au bénéfice des instruments de la politique de l'emploi les plus efficaces : l'alternance, d'une part, et l'insertion par l'activité économique d'autre part.

En ce qui concerne l'alternance, je souhaite que le gouvernement simplifie encore davantage son paysage et poursuive le mouvement que la loi Rebsamen de 2014 avait permis d'entamer, en clarifiant ses circuits de financement et en créant un contrat d'alternance unique et simple, prenant la suite du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation.

En ce qui concerne l'insertion par l'activité économique, après la réforme de 2013 qui a permis d'en simplifier et d'en clarifier le financement, il conviendrait désormais de lui donner plus de moyens, et de soutenir plus fermement les expérimentations comme Territoires zéro chômeur de longue durée.

En effet, je ne crois pas que les emplois que la France crée à nouveau depuis plusieurs mois bénéficieront en priorité aux chômeurs les plus éloignés de l'emploi. Il faut donc renforcer le soutien dont bénéficient les structures qui œuvrent en faveur de leur insertion, et ne pas laisser une partie importante de la population française s'enfermer dans la spirale du chômage de longue durée et du désespoir.

Enfin, il me semble que les décisions que votre gouvernement a pris auraient dû avoir un effet différé dans le temps.

Elles mettent en effet en péril les associations et les collectivités qui ont recouru depuis de nombreuses années, à la demande insistante du gouvernement, aux contrats aidés. Pour compenser la baisse de leur financement induite par la suppression ou la diminution drastique des contrats aidés, il me semble que des mesures sociales et fiscales, qui pourraient être examinées à l'occasion du vote du projet de loi de finance de la sécurité sociale et du projet de loi de finance, devraient être étudiées, et notamment une extension du CICE associations.

Dans la même logique, il me semble difficilement concevable d'attendre des collectivités, qu'elles engagent dès cette année un dialogue serein sur leur contribution au redressement des comptes publics – que je juge nécessaire sur le fond – au moment même où elles apprennent qu'elles ne pourront plus bénéficier de contrats sur lesquels certaines d'entre elles s'appuyaient depuis de longues années.

En conclusion, Monsieur le premier ministre, je vous demande un moratoire sur la baisse des contrats aidés dans le secteur non-marchand en 2017 et une augmentation, sur le projet de loi de finances pour 2018, des moyens alloués au secteur de l'insertion par l'activité économique, car je crois que les structures du secteur de l'insertion par l'activité économique sont les mieux à même de lutter efficacement contre la spirale du chômage de longue durée.

Avec mes remerciements pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le premier ministre, l'expression de ma haute considération,

Marie-Guite Dufay

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back to the left, ending in a small flourish.